
AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DE L'OPC AXA OPTIMAL INCOME
GEREE PAR AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Paris – La Défense, le 3 juin 2024

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du fonds AXA OPTIMAL INCOME (le « Fonds »).

Nous vous informons qu'en date du **10 juin 2024** (date de prise d'effet), le Document d'Information Clés et le Prospectus du Fonds seront modifiés **afin d'abaisser la limite minimum de l'exposition obligataire du Fonds de 25% à 15%**. Par conséquent, la classe d'actifs titres de créance et instruments du marché monétaire pourra désormais varier de 15% à 90% de l'actif net.

Ces modifications ne modifient pas le profil rendement/risque de votre Fonds. Elles ne constituent pas une mutation et ne requièrent ni un agrément de l'Autorité des Marchés Financiers ni une action spécifique de votre part.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire du Fonds sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publié sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://funds.axa-im.com/> à compter de sa date de prise d'effet.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations.

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
La Société de Gestion